

JORF n°56 du 7 mars 1993

ARRETE

**Arrêté du 5 mars 1993 portant désignation des personnalités qualifiées en application de l'article 5 de l'arrêté du 5 mars 1993 portant application de l'article 3 du décret n° 93-150 du 3 février 1993**

NOR: ACVX9300132A

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre en date du 5 mars 1993, sont désignés en qualité de membres du Comité national pour la défense de la mémoire des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « Gouvernement de l'Etat français » :

Pasteur Bonifas (Aimé), ancien déporté ;

Bouyer (Arnaud), ancien lauréat du concours de la Résistance et de la Déportation ;

Jayat (Sandra), artiste peintre ;

Jouffa (Yves), ancien interné ;

Grand rabbin Kaplan (Jacob), membre de l'Institut ;

Kelman (Claude) ;

Mayer (Daniel), ancien membre du Conseil national de la Résistance ;

Remond (René), professeur des universités ;

Sudreau (Pierre), ancien déporté ;

Vaillant-Couturier (Marie-Claude), ancienne déportée ;

Veil (Simone), ancienne déportée ;

Zelman (Camille), ancien résistant.